



Comment s'effectue la prise en charge ?

Les contraceptifs coûtent moins de 100 euros : la demande de prise en charge peut aussi être déposée ultérieurement, après que le paiement a été effectué, au plus tard toutefois dans un délai d'un mois à compter de l'établissement de l'ordonnance.

Les contraceptifs coûtent plus de 100 euros : la demande doit être déposée avant la visite chez le médecin. Pour cela, vous avez besoin d'un devis du médecin ou de la pharmacie que vous devez joindre à votre demande. La décision de prise en charge sera directement envoyée au cabinet médical ou à la pharmacie. Ces derniers se feront alors directement rembourser par la commune.

Vous avez encore des questions sur le dépôt de la demande ?

Veuillez envoyer un message à familienplanungsfonds@ingolstadt.de

Vous recevrez des informations complémentaires en appelant le 0841 305-2988 ou sur internet www.ingolstadt.de/familienplanungsfonds



Un projet de l'organisme pour l'égalité et des services sociaux

MENTIONS LÉGALES

Stadt Ingolstadt, Gleichstellungsstelle, Rathausplatz 4, 85049 Ingolstadt
Photos : Mikhail Azarov/123rf.com, bacho12345-fotolia.com, euthymia-stock.adobe.com

Pour toute question sur la planification familiale et la contraception, veuillez vous adresser aux centres de conseils pour femmes enceintes d'Ingolstadt :

Ville d'Ingolstadt
Centre de conseils agréé par l'État pour les questions liées à la grossesse auprès des autorités sanitaires
Esplanade 29, 85049 Ingolstadt
Téléphone : 0841 305-1452
schwangerenberatung@ingolstadt.de
www.ingolstadt.de/schwangerenberatung

Services sociaux femmes catholiques
Centre de conseils catholique pour les questions liées à la grossesse
Schrannenstraße 1 a, 85049 Ingolstadt
Téléphone: 0841 93755-60
schwangerenberatung@skf-ingolstadt.de
www.skf-ingolstadt.de

Centre de conseils agréé par l'État pour les questions liées à la grossesse
Conseiller les femmes – Diakonie Ingolstadt
Schulstraße 14, 85049 Ingolstadt
Téléphone: 0841 3708303
info@frauenberaten-in.de
www.frauenberaten-in.de

pro familia e.V. Ingolstadt
Sexualité, couple, planification familiale Centre de conseils agréé par l'État pour les questions liées à la grossesse
Holzmarkt 2, 85049 Ingolstadt
Téléphone: 0841 3792890
www.profamilia.de/ingolstadt
www.profamilia.de
www.sextra.de les conseils en ligne pro familia

Fonds de planification familiale



Prise en charge des contraceptifs



Une vie autonome, c'est aussi planifier sa vie familiale de manière responsable. Nous souhaitons que vous puissiez décider quand vous voulez avoir un enfant et comment vous voulez concevoir votre famille.

Les contraceptifs sont chers. Il est essentiel que le choix du contraceptif ne dépende pas du revenu. Ainsi, la ville d'Ingolstadt a créé un fonds de planification familiale.

Vous n'avez pas moyens de vous procurer des contraceptifs ?

Si vous habitez dans la ville d'Ingolstadt et si vous percevez certaines prestations sociales, le coût de vos contraceptifs sera pris en charge par la ville d'Ingolstadt. Cette prise en charge est facultative, nul ne peut s'en prévaloir.

Quelles sont les conditions à remplir ?

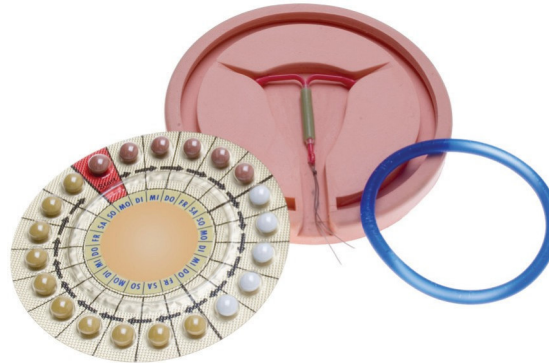
Vous devez habiter à Ingolstadt et être en possession du IngolstadtPass ou percevoir par exemple l'une des prestations sociales suivantes : aides sociales, allocations sociales, allocations chômage 2, allocations logement, supplément familial, bourse d'études, allocation formation professionnelle, service volontaire social ou écologique ou service volontaire. Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet.



Quels contraceptifs sont-ils pris en charge ?

Ce sont principalement les contraceptifs ou les mesures contraceptives prescrits par un médecin qui sont pris en charge. Ainsi, seuls les contraceptifs suivants seront remboursés :

- Pilule
- Injection hormonale
- Stérilet hormonal / au cuivre
- Chaîne en cuivre
- Implants contraceptifs
- Anneau vaginal
- Patchs contraceptifs
- Pilule du lendemain
- Vasectomie
- Stérilisation



Pour une protection supplémentaire contre les maladies sexuellement transmissibles, les **préservatifs** sont également financés. Ils peuvent être demandés tant par les femmes que par les hommes.

Les contraceptifs délivrés sans ordonnance peuvent uniquement être pris en charge si cette méthode contraceptive a été avalisée par écrit par un centre de conseils en matière de grossesse ou un médecin.

Comment déposer ma demande ?

Vous trouverez la demande de prise en charge des contraceptifs sur www.ingolstadt.de/familienplanungsfonds. Vous pouvez remplir la demande directement en ligne ou la télécharger avec d'autres documents.



Vous pouvez également imprimer la demande, puis l'envoyer à l'adresse suivante :

**Jobcenter
Familienplanungsfonds
Adolf-Kolping-Straße 10
85049 Ingolstadt**

Aucun entretien personnel n'est nécessaire.

